

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-061a**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

OBJET :

Acquisition d'un immeuble à vocation économique à Saint-Yrieix

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Vu l'avis n°2017-187VO195 du 12 juin 2017 émis par la Division Domaine de la DGFIP joint en annexe ;

Considérant que la compétence « développement économique » est dévolue aux EPCI ;

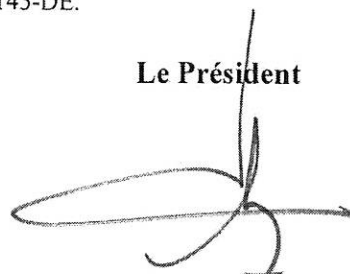
Considérant le courrier du 3 mai 2017, par lequel Monsieur Jean-Paul MARQUET gérant de la SARL « Porcelaines JPM » a confirmé à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix que sa société était vendeuse de son bâtiment industriel situé sur le site du Chevrier à Saint-Yrieix et composant le lot n°2 reposant sur l'assiette cadastrée WM n°41 et WM n°120 conformément au plan et à l'état descriptif détaillé joints en annexe ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'acquérir** le lot n°2 reposant sur l'assiette cadastrée WM n°41 et WM n°120 sise « le Chevrier » à Saint Yrieix-la-Perche (87500) pour un montant de 300 000 €.
- **de désigner** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix la Perche pour procéder aux formalités légales et d'usage de transfert de propriété à titre onéreux.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Pour cause de rectification d'erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-061 ayant pour identifiant unique n°087-248700189-20170615-DC2017310145-DE.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017310153-DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.